

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018**

PRESENTS : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD, MOREAU
Mmes CREMOUX, BONNAUD, GUILHOT, SURAULT

ABSENT : Mr MAGNANT

EXCUSEE : Mme DUBERNET ayant donné pouvoir à Mme BONNAUD

SECRETAIRE : Mr ROBINE

I – MOTION DE SOUTIEN AUX SERVICES PUBLICS DE L'HÔPITAL DE RUFFEC

- Considérant que les décisions prises ces derniers mois par la Direction de l'hôpital et l'ARS déstabilisent globalement l'hôpital avec des conséquences majeures sur le service rendu à la population du bassin de vie et génèrent des pertes de recettes importantes qui demain serviront à justifier d'autres amputations (rappel : 15 lits fermés pendant 1 mois en pleine période hivernale, arrêt des examens exploratoires sous AG, départ forcé d'une des 2 médecins du service de médecine reconnue pour ses qualités professionnelles et relationnelles et remplacée par de l'intérim, départ de fait de son mari cardiologue temps plein à l'hôpital, annonce d'un plan de 7 suppressions de postes soignants et administratifs pour 2018, pressions et menaces à l'encontre des personnels entre autre médicaux pouvant conduire à des démissions en chaîne).
- Considérant que le futur Plan Régional Santé et le Groupement Hospitalier de Territoire Charente ne garantissent pas les moyens humains médicaux et paramédicaux pour assurer la permanence urgences et smur avec un médecin urgentiste + une infirmière pour l'accueil urgences et un médecin urgentiste + une infirmière pour le smur et ce 24h/24 – 7j/7 (équipes à compléter par des aides soignants, agents de service et secrétaires médicales).
- Considérant que la désertification médicale du bassin de vie en médecins généralistes et autres professionnels de santé ne permet pas de suppléer les carences de l'hôpital.
- Considérant que les besoins sanitaires de la population du bassin de vie ne sont pas couverts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- condamne les pressions et menaces de la direction de l'hôpital à l'encontre des personnels et demande le retour à des relations travail basées sur une vraie négociation.
- déclare que tous les services de l'hôpital doivent être pourvus des effectifs médicaux et non médicaux en nombre suffisant pour assurer leurs missions de soins auprès des malades.
- considère que la permanence des urgences et du smur ne peut être sécuritaire pour la population du bassin de vie qu'en présence d'un médecin + une infirmière pour l'accueil Urgences et un médecin + une infirmière pour le Smur et ce 24h/24 – 7j/7 (équipes à compléter par des aides soignants, agents de service et secrétaires). Le conseil s'oppose et s'opposera à toute autre organisation.
- condamne la recherche permanente d'économies supposées qui amputent progressivement l'hôpital et privent la population de soins de proximité et demande que la recherche de recettes supplémentaires par le développement des activités existantes et / ou d'activités nouvelles soit privilégiée (consultations de spécialistes et actes ambulatoires associés, hospitalisation de jour, mammographie, IRM ... etc ...).

**II – MOTION CONTRE LA DIMINUTION DU NOMBRE D'ARRÊTS TGV EN GARE
D'ANGOULÊME ET POUR LE RETOUR DES DESSERTES TGV EN GARE DE RUFFEC**

Mr le Maire expose le projet de motion :

Après 5 ans de travaux, la mise en service de la LGV, le 2 juillet 2017, a été synonyme de diminution du nombre et de la qualité des dessertes TGV des deux gares charentaises, Ruffec et Angoulême.

Depuis deux ans, de plus en plus de collectivités alertent sur les effets dévastateurs des décisions prises par l'Etat et la SNCF, de manière unilatérale et sans concertation avec les élus, les acteurs économiques, touristiques et sociaux et les forces vives de nos bassins de vie.

Le rapport Spinetta vient à nouveau de porter un coup d'arrêt à la mobilité qui constitue un des besoins premiers de nos populations (dessertes TGV supprimées et liaisons TER fragilisées).

Nous considérons qu'une bonne desserte ferroviaire est indispensable pour le développement durable de nos territoires, engagés dans une démarche d'aménagement et de cohérence, du fait de la loi NOTRE. Notons que l'ensemble des charentais a déboursé 42 millions d'euros pour la construction de la LGV au travers des différents financements alloués par le département et certains de ses collectivités.

La qualité de vie et l'attractivité des territoires ruraux sont intimement liées au développement et à l'aménagement des infrastructures en milieu urbain et à leur prolongement équilibré.

Le TGV permet d'assurer la continuité territoriale entre les différents bassins de vie à l'échelle du département, de la région et du pays car le réseau et le service ferroviaire constituent un patrimoine national, au cœur des enjeux essentiels de la transition écologique et énergétique, de l'aménagement du territoire, et du développement industriel, économique, touristique, culturel et sportif de nos territoires ruraux et urbains.

Dans un contexte de reprise économique à l'échelle régionale, nationale et européenne, les possibilités de rebond de nos territoires s'assombrissent chaque jour un peu plus, sans visibilité pour l'avenir. Pourtant la Charente a des atouts, elle veut pouvoir les exploiter, encore faut-il lui en donner les moyens.

L'ensemble des collectivités territoriales charentaises attendent de l'Etat et de la SNCF une véritable concertation car nous refusons l'aggravation de la fracture territoriale basée sur le clivage entre « les privilégiés de la grande vitesse » absorbant l'essentiel des moyens financiers dévolus au transport ferroviaire, et les « usagers du quotidien », méprisés et sacrifiés !

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ⇒ S'OPPOSE à la diminution du nombre des arrêts TGV en Gare d'Angoulême.
- ⇒ DEMANDE le retour des dessertes TGV en Gare de Ruffec par passage des trains sur l'ancienne ligne entre Angoulême et Poitiers et l'amélioration des cadencements TER/TGV en Gare de Poitiers et d'Angoulême ainsi que l'augmentation du nombre de trains entre Bordeaux et Angoulême aux horaires de travail.
- ⇒ MANDATE le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

III – DELIBERATION SUR PLUS VALUE ET MOINS VALUE CONCERNANT LE MARCHÉ DE TRAVAUX RD 27, CHEMIN DE CHARRAS, COURS ET PARKINGS DE LA MAIRIE

Mr le Maire rappelle aux membres présents que les travaux d'embellissement, ayant fait l'objet d'un appel d'offres, ont été engagés avec l'entreprise BERNARD TPGT et se chiffraient à 313 650.87 € HT.

Lors des différentes réunions de chantier, des modifications de travaux ont été demandées par la Mairie et il en résulte des plus-values et moins-values. Plus-value de 36 067.73 € HT et moins-value de 13 306.05 € HT, soit une plus-value nette de 22 761.68 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité valident cette plus-value de 22 761.68 € HT.

IV – DELIBERATION SUR L'ANNULATION DE L'AVENANT BETG ET REMPLACEMENT PAR UN NOUVEAU CONTRAT

Mr le Maire explique que les services de contrôle de légalité de la Préfecture ont refusé l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre BETG, que le Conseil Municipal avait validé en date du 19 mars 2018.

En effet, l'avenant qui se monte à 5 755.50 € HT représente une augmentation de 65% du montant du marché initial (8 775 .00 € HT) et ne permet pas la signature de cet avenant.

Mr le Maire a précisé aux services de la Préfecture que l'avenant sera résilié et qu'il sera demandé au Cabinet d'Etude BETG d'établir un second contrat de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux réservés aux cours et parkings de la Mairie à hauteur de 5 755.50 € HT.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord avec cette proposition.

V – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR ANCIEN STADE DE FOOT

La société nous ayant proposé la création d'un parc photovoltaïque en 2011, (projet abandonné par la suite) nous a recontacté pour une nouvelle installation suivant une nouvelle technologie.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour recevoir la nouvelle proposition.

VI – DELIBERATION SUR LA REPOSE DU DEPARTEMENT CONCERNANT L'AMENAGEMENT PLUVIAL A TOUCHIMBERT

Mr le Maire rappelle aux membres présents que suite à la demande de Mr GODINAUD Claude résidant au 16 Touchimbert, concernant des travaux d'aménagement pluvial bordant la RD 31, et suite au refus de la Mairie de lui faire les dits travaux, Mr GODINAUD s'était adressé aux services du Département.

Ces derniers ont répondu que ce genre de travaux n'était pas financé par le Département.

Le devis concerné s'établit à 5 801,30 € HT et Mr le Maire demande à chacun de se prononcer.

Il en résulte 5 voix pour et 5 abstentions.

Mr le Maire propose de se rapprocher des services du Département pour essayer d'obtenir une aide financière.

VII – DELIBERATION SUR LE PROJET SIGNALÉTIQUE DES EGLISES

Mr le Maire rappelle le projet signalétique des églises, dossier suivi par la Communauté de Communes Val de Charente.

Ce projet qui se chiffre à 21 941.02 € pour l'ensemble des panneaux sera financé à 50 % par la CDC Val de Charente et 50 % par les communes en fonds de concours.

La participation de chaque commune sera donc de 440 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent ce projet signalétique des églises et sa participation financière par fonds de Concours.

VIII – DELIBERATION SUR DEVIS COMPLEMENTAIRE DE TRAVAUX A L'AMENAGEMENT PAYSAGER RD 27 ET COURS DE LA MAIRIE.

Mr le Maire rappelle que pour des raisons de sécurité, le mur en pierres situé dans le virage des Goumains, longeant la RD 27, sera modifié et remplacé par un grillage métallique vert.

Ce devis se chiffre à 4 144.50 € HT (4 973.40 € TTC).

D'autre part, concernant le puits se situant dans la cour de la Mairie, une modification de sa couverture est nécessaire. Le devis se chiffre à 1 117.25 € HT (1 340.70 € TTC).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent ces deux devis de 4 144.50 € HT et 1 117.25 € HT et autorisent Mr le Maire à les signer.

IX – DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AFRAM ET DU COLLEGE DE VILLEFAGNAN.

Mr le Maire donne lecture de plusieurs demandes de participation financière :

- AFRAM qui renouvelle sa demande habituelle
- Collège de Villefagnan concernant l'élève Gwenaëlle HYVERNAUD pour un séjour en Espagne du 14 au 18 mai 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent de participer à ces demandes à hauteur de :

- 50 € pour l'AFRAM (Association Familiale Rurale Aunac Mansle)
- 40 € pour le Collège A. Micheneau de Villefagnan

X – Questions Diverses

- Mr le Maire donne lecture du courrier reçu en Mairie de Mr DESVARS Nicolas qui confirme que la voiture qu'il conduisait, le 25 avril 2018 à 8h30mn, est tombée dans le fossé.

Mr DESVARS Nicolas a joint à son courrier un devis de réparation de la Sarl D5 AUTO 16230 LONNES pour un montant de 1 760.12 € TTC.

Mr le Maire confirme qu'il transmet ce dossier à l'assureur de la commune.

- Mr le Maire informe les membres présents qu'il a signé, avec le Syndicat de la Fourrière, une convention de mise à disposition d'un lecteur de puce électronique.

Cet appareil, mis gratuitement à la disposition de la commune par le Syndicat, permettra de détecter si l'animal est doté d'une puce électronique.

La séance est levée à 23H00

Fait à Salles de Villefagnan, le 1^{er} juin 2018

Le Maire, Gérard SORTON